

Équipement	§) _____	
Feux de route	COBO DGM 7886 ou M (E)	
Feux de croisement	COBO DGM 7886 ou M (E)	
Feux de position	A (E)	
Feux rouges	R (E)	
Feux stop	_____	
Clignoteurs	av 1 (E)	ar 2a (E)
Catadiopres	av _____	ar 2+2 = I (E)
Feux de gabarit	av _____	
Feux complémentaires	1/ lampe de travail	
Eclairage plaque	obligatoire pour les chariots à moteur	
Essuie-glace	_____ avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	FIAMM IGM 2499 KA CH 5 0602 01	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur / chariot à moteur	
Marque et type	CARRARO	88 - 4
Homologation	_____	
N°	CH 4152 28	_____
Carrosserie	_____	
Places	total 1	avant _____
Poids à vide	3240	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 20,72
Poids total	_____	Cylindrée 4068

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 25 km/h, M3S, IA 31,3 = 86 dB/A.
à proximité = mesuré à 50 cm du pot d'échappement, sur la droite.
- **) Echappement : la sortie de l'échappement est conduite droit vers le haut.
- ***) Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant; blocage du différentiel arrière.
- §) Équipement : sur demande avec cadre de sécurité avec pare-brise ou avec cabine fermée (les éléments de la cabine sont montés sur le cadre de sécurité); contrôler l'équipement à l'immatriculation;
la hauteur des feux de position, des feux rouges et des clignoteurs AV est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butées de pleine charge;
- lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires.

Seuls peuvent être immatriculés sur la base de la présente fiche d'homologation, les véhicules dont la plaquette du constructeur porte le nom de l'importateur.

Tracteur

C A R R A R O

8 8 - 4

CH 4152 28

Fiche complémentaire

I

Complément du 28.03.83 à Bellach - Ad

Conforme aux prescriptions du bruit au 01.10.82:

Silencieux : 1 = 800 x 140 x 120 mm (cheminée) marqué DGM SA O 917.

Mesure du bruit : à l'arrêt = 80,5 dB/A à 1725 t/min
(Mesure au passage, voir la fiche des émissions).